

## MAIRIE D'ORELLE

### COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 OCTOBRE 2009 à 19h

**PRESENTS :** PERRET Aimé, CHATEL Serge, MAZZOTTA Noëlle, FONTAINE Annick,  
MARTINET Pierre, PERRET Valérie ANCELLIN René,  
BELLUARD Jean-Claude, TRAVERSAZ Willy et GRUART Philippe  
**EXCUSE :** DARMENDRAIL Anne a donné pouvoir à PERRET Aimé  
**ABSENT :**  
**SECRETAIRE DE SEANCE:** ANCELLIN René

• Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- Le compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

• Affaires foncières

- Le Conseil prend connaissance de la vente d'un bâtiment au lotissement du Crêt du VIè, il décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Le Conseil Municipal accepte de louer le Rez-de-Chaussée de l'ancien Point Info à l'ESF pour la saison 2009-10 et fixe le montant du loyer à 2000 € pour la saison d'hiver

• Approbation des décisions prises par la Régie

- Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique qui s'est tenue le 28 septembre 2009 dont les décisions sont approuvées à l'unanimité :

. la création d'un syndicat intercommunal de l'Energie en vue de la construction d'une centrale hydroélectrique entre toutes les régies.

. suite aux mouvements tarifaires d'août 2009, il est décidé de ne pas modifier les tarifs de vente aux particuliers mais de rajouter la CTA aux factures à partir de janvier 2010 sur les factures, de plus il faut s'attendre à l'instauration d'une taxe communale obligatoire appliquée sur la quantité d'énergie consommée à partir de 2010

. l'application de fait des modalités et prix des prestations annexes de GRD (national).

• Création d'un syndicat intercommunal de l'Energie (SYNERGIE)

- Le Conseil approuve la création du SYNERGIE ainsi que ses statuts, élit les 2 délégués au sein du comité syndical.

• Renégociation de l'emprunt DEXIA

- Le conseil autorise M. le Maire à renégocier l'emprunt contracté auprès de DEXIA afin de passer d'un taux variable à un taux fixe.

• Tarifs communaux

Le conseil ne change pas les tarifs communaux pour l'année 2010 pour les prestations suivantes :

- Le tarif des concessions de cimetières: 64 € pour une concession trentenaire de tombe et 256 € pour une concession trentenaire au columbarium

- Le tarif des produits publicitaires au logo de la commune:

Ecusson : 4 €

- Le tarif de la main d'œuvre communale : 18 €

- Le tarif pour non réalisation d'aire de stationnement : 800 €

- Le tarif de location de la salle de réunion: 31 € celui de la salle des fêtes (haut) : 92 €

- Epicerie : 600 €

- Location de la licence IV : 1 500 €

Il décide d'augmenter :

- Les tarifs du camping municipal:

<u>Tarifs journaliers été</u>	<u>Tarifs journaliers hiver</u>	<u>Tarifs chantier</u>
Campeur : 2 €	Forfait 1 nuit : 16.5 €	Forfait mensuel : 150 €
Enfant - 10 ans : 1 €	Forfait week-end : 33 €	Personne suppl. : 25 €
Emplacement : 3 €	Forfait semaine : 83 €	Frais raccordements : 33 €
Electricité : 3 €		

- Le tarif de location à l'année d'un terrain à côté du camping : 730 €

- Le montant du forfait eau : 25 € celui de l'assainissement reste inchangé : 10 €

- Les tarifs de location des gîtes communaux pour la saison 2010/2011:

N° Gîte	Basse et moyenne saison HIVER	Saison HIVER	Week-End HIVER 3 jours + 3 nuits	Basse saison ETE	Saison ETE
194 101	220 €	320 €	115 €	140 €	178 €
194 102	275 €	430 €	137 €	155 €	231 €
194 103	275 €	430 €	137 €	155 €	231 €
194 104	315 €	480 €	141 €	148 €	255 €
194 106	250 €	350 €	120 €	154 €	210 €
194 107	300 €	445 €	137 €	162€	240 €

. Local ESF : 2000 € / pendant les 6 mois d'hiver

. Accueil CELA : 7 232.40 €

• **Convention de mise à disposition des services de la DDEA**

- Le Maire informe le conseil que compte tenu que les services de la DDEA n'instruiront plus les certificats d'urbanisme CUa, il y a lieu de signer un avenant à la convention avec les services de l'Unité Territoriale de l'Equipement de Maurienne pour reprendre au niveau de la commune l'instruction des CUa. Le Conseil Municipal refuse de signer l'avenant considérant qu'il s'agit d'un transfert de charges supplémentaires pour les communes sans compensation financière.

• **Indemnité du Percepteur**

- Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2009, l'indemnité de conseil fixée au taux plein.

• **Recensement 2010**

- Le conseil autorise le Maire à nommer le coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de la population à réaliser en 2010.

• **Tarif des secours sur piste**

Le conseil établit les tarifs de remboursement des frais de secours sur pistes qui seront affichés en Mairie ainsi que dans les lieux d'accueil du public.

Il renouvelle les conventions avec Maurienne ambulances, Ambulances Roux et Fils, Vanoise ambulances ainsi que le SDIS pour les transports sanitaires vers l'hôpital de St Jean de Maurienne et renouvelle la convention avec le SAF pour les transports hélicoportés.

• **Convention avec le Conseil Général pour la réalisation des travaux sur la RD 215C**

- Il autorise le Maire à signer la convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagées, entretenues et financées les équipements relatifs à l'aménagement de sécurité de la route départementale 215C dans la traversée du Chef-Lieu.

• **Demande de subvention**

- Dans le cadre de la création d'une halte-garderie et du confortement de l'accueil périscolaire, le conseil décide de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Savoie au titre du FACET et de l'Europe au titre du FEDER - Appel projet 2007-2013.

• **Questions diverses**

- La liste des affouagistes 2009 est arrêtée pour publication dans les hameaux, les réclamations pourront se faire en mairie avant le 09 décembre 2009.

- Le contrat de M. CLAEREBOU G arrive à échéance et n'étant pas renouvelé, le Conseil Municipal décide de recruter un agent.

Le Secrétaire de Séance,  
ANCELLIN René

Le Maire,  
Aimé PERRET